

PROCES VERBAL DE REUNION

DISTRAME - COMITE D'ENTREPRISE

Mention de l'ouverture :

La réunion mensuelle (séance ordinaire) du Comité d'Entreprise (ci-après notifié CE) a été convoquée le 20 juillet 2015 à 16h en salle Budapest au siège social situé au Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne à Sainte Savine (10300) par le Président M Michel Vignal.

En présence de :

M Michel Vignal, Président du CE

Mme Frédérique Royer, Chef comptable Distrame

Mme Marie Deborde, membre du CE

MM Christophe Schmitt et Brice Hardy, membres du CE

I. Approbation de l'ordre du jour

Est inscrit à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du jeudi 18 juin 2015 (art L 2325-21 du code du travail).
2. Nomination des membres du CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) .
3. Remise de la base de données économique et sociale (BDES) .
4. Approbation du règlement intérieur du comité d'entreprise .
5. Mise en place du Calendrier des réunions de CE jusqu'à fin 2015 .
6. Proposition d'attribution d'un cadeau de Noël à l'ensemble des salariés de l'entreprise
7. Proposition d'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant à une valeur de 5 euros .
8. Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

II. Approbation du procès verbal

Après examen du PV de la précédente réunion, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

III. Annonces

- La DUP a décidé de lancer une consultation interne d'appel à candidature à l'ensemble des salariés pour la constitution de la CHSCT
- Les documents relatifs à la BDES (Base de Données Economiques et Sociales) ont été remis à la DUP pour consultation et validation lors de la prochaine réunion
- Après examen le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité
- La DUP a acté le calendrier de réunion du Comité d'Entreprise suivant :
Mardi 8 Septembre 2015 16h
Vendredi 9 Octobre 2015 10h30
Mardi 3 Novembre 2015 16h
Vendredi 4 Décembre 2015 10h30

IV. Questions abordées

- Proposition d'attribution d'un cadeau de Noël à l'ensemble des salariés de l'entreprise :
N'ayant pas de montant précis du reliquat budgétaire OSC cette question est repoussée à la prochaine réunion au cours de laquelle les données financières seront connues.
- Proposition d'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant à une valeur de 5 euros:
Attendu qu'il ne peut y avoir que 2 parties réglant les tickets restaurants (employé/employeur, employé/CE ou employeur/CE) la DUP ne peut pas prendre en charge une augmentation de la valeur faciale sans prendre également en charge un des deux postes.
Dans un cas comme dans l'autre le montant excéderait le budget annuel disponible, une telle augmentation n'est donc pas envisageable en l'état.
- Questions diverses :
M le Président demande aux membres de la DUP, après remise de courbes chiffrées, de trouver des axes de développement et d'être force de proposition sur les parties formation et invendus .
A la question relative au projet de cession de l'entreprise M le Président a signifié qu'il n'y avait pas de proposition en cours.

V. Ordre du jour de la prochaine séance

L'ordre du jour sera envoyé lors de la convocation après validation

VI. Clôture de la réunion

La séance a été levée à 16h45 par le M Vignal.

La prochaine réunion aura lieu à 16h le mardi 8 septembre 2015 en salle Budapest, au siège social de la société (Parc du Grand Troyes, 40 rue de Vienne, 10300 Sainte Savine)

Le Président

Le Secrétaire

M Michel Vignal

M Brice Hardy